



**Guide scolaire et Code de vie
2022-2023**

**À l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil,
*pour apprendre les valeurs
de la vie en groupe!***

Message aux élèves

En ce début d'année scolaire, il est important de vous rappeler les buts et les objectifs de votre agenda.

Celui-ci est un outil qui vous permettra de gérer votre temps et il sera aussi utilisé comme moyen de communication entre les divers intervenants de l'école et vos parents. Il contient également toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Vous êtes responsable de noter dans votre agenda tous vos devoirs et leçons ainsi que les évaluations ou activités à venir.

Vous devez le conserver présentable et utilisable toute l'année.

Note : En tout temps, le personnel de l'école peut vérifier votre agenda scolaire, y écrire des messages et faire signer vos parents.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2022-2023 !

La direction et le personnel de l'école.



Mission de l'école

Le phare : symbole du personnel de l'école, qui enseigne, modèle, guide et

Instruire

Mettre en place des activités pédagogiques devant permettre le développement des habiletés en lecture de même que le goût de lire. Proposer des situations d'apprentissage variées et des projets signifiants. Développer des approches pédagogiques stimulantes adaptées aux élèves. Intervenir de façon préventive auprès des élèves et offrir de l'aide aux élèves nécessitant une aide particulière.

Collaboration école-famille

Informers les parents et souligner l'implication des parents dans le quotidien de

Socialiser

Le lien avec l'élève, base de toutes nos interventions

Augmenter le sentiment d'appartenance à l'école en créant un climat de respect, d'entraide et de solidarité. Valoriser les progrès et les réussites de nos élèves dans différents domaines d'apprentissage afin de favoriser une meilleure estime personnelle. Favoriser un climat sain et

Nos
valeurs
éducatives

Respe

Solidarité

Persévérance

Qualifier

Augmenter la responsabilité et l'engagement des élèves face à leurs apprentissages. Développer le goût à apprendre.

Le bateau :
symbole de
l'élève qui est
au cœur de

GUIDE SCOLAIRE

À l'intention des parents

Année scolaire 2022-2023

*Document approuvé par le Conseil d'établissement
lors de la réunion du 3 mai 2022*

Pour nous joindre

Secrétariat
819 850-1622, poste 6684



Service de garde

819 850-1686
819 850-1622, poste 6695

Horaire de l'école

	Préscolaire	Primaire	Service de garde
Matin	7 h 50 à 11 h 16	7 h 50 à 11 h 16	6 h 45
Midi	11 h 16 à 12 h 31	11 h 12 à 12 h 31	
Après-midi	12 h 31 à 14 h 55	12 h 31 à 14 h 55	17 h 45

Personnel de l'école

Jean-Michel Leclair, directeur
Ghislaine St-Germain, secrétaire d'école
Annie Marchand, responsable du service de garde
Charles Girouard, concierge

Christelle Parenteau, psychologue
Jennifer Chagnon, psychoéducatrice
Paule Thériault, orthopédagogue

Personnel enseignant

Préscolaire	Primaire	Spécialistes
Julie Auclair Sylvette Lefebvre	Catherine Therrien Cassandra Chapdelaine Caroline Janelle Mariancik Paul-Hus Anne-Marie Major Mélanie Lagacé Isabelle Martin Joël Boutin	François-Pierre Chassé, éducation physique et à la santé Étienne Lamontagne, musique Mélanie Camirand, anglais intensif 6 ^e année André-Ann Guilbault, anglais 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles

Absences de l'élève

Absence prévue

Nous demandons aux parents de faire parvenir un billet à l'enseignante la veille de l'absence pour nous aviser.

Bien que nous encourageons la pratique du sport et que nous soyons conscients de l'influence positive des sports sur les élèves, nous vous serions reconnaissants de toujours avertir à l'avance l'enseignante de votre enfant lorsqu'il doit s'absenter lors d'une journée de classe pour une activité sportive ou pour un voyage. En s'absentant de l'école, l'élève a la responsabilité de mettre les efforts nécessaires pour rattraper le temps perdu. Le personnel enseignant n'a pas à planifier à l'avance ou récupérer au retour tout le travail que l'élève aurait manqué pour son activité.

Absence non prévue

Nous demandons aux parents de communiquer l'information par téléphone au secrétariat de l'école avant le début des cours le matin au **819 850-1622, poste 6684**.

Visiteurs à l'école

Les parents sont toujours les bienvenus à l'école. Cependant, nous vous demandons d'utiliser l'entrée principale et de vous adresser au secrétariat avant de circuler dans l'école. Une visite spontanée à l'école peut déranger la routine habituelle et nuire au bon fonctionnement des enfants. Alors, si vous avez besoin de rencontrer un membre du personnel, la secrétaire se fera un plaisir de prendre votre demande de rendez-vous par téléphone et d'informer la personne concernée.

Pour des raisons touchant la sécurité, tout visiteur doit obtenir l'autorisation de la direction de l'école ou de sa représentante pour se déplacer dans l'école ou sur la cour d'école. De plus, aucun véhicule motorisé, trottinette, planche à roulettes ou bicyclette n'est autorisé à circuler sur la cour.

Horaire du secrétariat

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 à 11 h 20	NDBC	Carrousel	NDBC	Carrousel	NDBC
12 h 20 à 15 h 30	NDBC	Carrousel	NDBC	Carrousel	NDBC

* sous réserve de changement selon certaines activités

Fermeture-tempête

Lors de la fermeture des écoles en raison d'une tempête, le personnel n'est pas tenu de se présenter au travail. Prendre note que le service de garde sera également fermé, journée pédagogique ou non. Les parents pourront se diriger vers le site <https://www.csssdeschenes.gouv.qc.ca/> pour les obtenir les informations relatives aux fermetures scolaires.



Transport scolaire



L'élève doit toujours monter et descendre de l'autobus à la **même adresse**.

Pour les élèves de la maternelle, de la 1^{ère} année et de la 2^e année le port du macaron est obligatoire en tout temps. Il est important de toujours informer l'école et le service de garde en cas de changement en cours de journée.

Service d'une 2e adresse

Les parents désireux de se prévaloir du service d'une 2e adresse pour la montée ou la descente de l'autobus doivent compléter un formulaire spécifique disponible sur le site web de la Commission scolaire des Chênes. Des frais de 40\$ sont exigés par enfant jusqu'à un maximum de 100\$ par famille (aucun argent accepté).

Motifs considérés	Garde partagée Travail des parents
Motifs non considérés	Vacances des parents



En situation d'urgence, la direction accorde l'autorisation s'il y a lieu.

Communication École/parents

Il est important de vérifier régulièrement auprès de votre enfant s'il y a des messages provenant de son école dans son agenda, sa pochette facteur ou son sac. Les messages adressés aux enseignants de la part des parents doivent être datés et mis dans la pochette facteur de l'enfant.

À chaque mois, vous êtes invités à lire l'Info Parents disponible qui vous sera acheminée par courriel. Cette publication mensuelle vous renseignera sur la vie de l'école. De plus, si vous désirez participer plus étroitement à la vie de l'école, vous pouvez faire partie du Conseil d'établissement et/ou de l'OPP de l'école. L'OPP est l'organisme de parents de l'école qui participent activement à l'organisation d'activités et de la vie scolaire de l'école.

Règlements de l'école

Plusieurs objets de notre règlement aux élèves touchent spécifiquement la sécurité. Nous vous demandons de consulter le document **CODE DE VIE** afin de bien connaître le cadre de vos responsabilités.

Responsabilité matérielle

Les dommages causés volontairement à la bâtisse-école, au mobilier ou tout autre matériel scolaire devront être réparés ou remboursés selon les conditions prévues avec la direction d'établissement.

Évacuation en cas d'incendie

En cas d'urgence, un plan d'évacuation est prévu pour l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Un ou des exercices d'évacuation sont prévus lors de chaque année scolaire.

Chaque classe dispose d'un plan d'évacuation, de la liste des élèves et d'un procédurier. Tout le personnel de l'école est informé de la marche à suivre lors d'une évacuation d'urgence.

Événement majeur

Dans une situation particulière ou de crise majeure, la Sûreté du Québec en collaboration avec l'école a mis sur pied un **CARTABLE DES MESURES D'URGENCE**. Ce cartable est situé à un endroit stratégique dans le but de protéger les élèves.

Autres services

Bibliothèque scolaire : Emprunt de livres

Service de santé : Présence occasionnelle de l'infirmière à l'école et support du CLSC.

Services professionnels offerts

(selon la référence du titulaire, avec l'autorisation des parents et l'approbation de la direction)

Orthopédagogie :

Aide à l'enseignement des stratégies en classe. Intervention auprès des élèves en difficulté d'apprentissages.

Psychoéducation :

Animation de programmes pour développer les habiletés sociales. Intervention auprès des élèves en difficulté de comportement.

Psychologie :

Évaluation et intervention auprès des élèves.

Orthophonie :

L'orthopédagogue, conjointement avec les titulaires du préscolaire et du premier cycle peuvent, après consultation et échanges avec les parents, référer un enfant à ce service. Ce service est situé dans les bureaux de la Commission scolaire des Chênes à Drummondville.

*Les professionnels offrent également un rôle-conseil auprès du personnel de l'école selon les besoins.



La collation santé

L'équipe-école et le service de garde veulent mettre davantage l'accent sur la collation santé. Nous voulons que votre enfant puisse apaiser temporairement sa faim en avant-midi tout en faisant la promotion des aliments ayant de bonnes valeurs nutritives.



Nous vous demandons pour les collations : des fruits (frais, en conserve ou en compote non sucrée), des légumes ou des produits laitiers. De plus, nous voulons favoriser la consommation



d'eau, de lait, de jus de légumes et de lait de soya lors de la collation puisque les jus et boissons aux fruits ont pour effet de couper l'appétit et de favoriser la carie dentaire.

Précaution concernant les allergies



Dans la mesure où un enfant ayant une ou des allergies alimentaires serait dans la classe de votre enfant, nous vous informerons de la situation de manière préventive tout en conservant la confidentialité requise. Ainsi, il n'est pas interdit d'apporter un aliment contenant des noix ou tout autres substances allergènes. Il revient aux parents de cette classe de faire des choix alimentaires afin de limiter les risques. Nous insistons sur la sensibilisation des saines habitudes à prendre auprès des enfants concernés dans notre milieu scolaire.

Médicaments à l'école

Les élèves ne sont pas autorisés à prendre des médicaments sans une autorisation signée des parents à l'enseignante. Pour assurer la sécurité des enfants, il est **obligatoire de compléter le formulaire** à cet effet. Il sera disponible au secrétariat de l'école.



Épipen

Les élèves souffrant d'allergie sévère sont encadrés par un protocole de soins et disposent d'un épipen entreposé dans un endroit sécuritaire avec une liste des élèves et une photo correspondante. Tout le personnel est informé des modalités d'utilisation de l'épipen.

Maladie ou accident à l'école

Les parents ou la personne désignée par eux seront prévenus immédiatement. S'il est impossible de les rejoindre, les mesures d'urgence seront prises par la direction de l'école. L'élève malade ou accidenté sera transporté à l'hôpital. Le coût du transport sera facturé aux parents.



Retour à la maison en cours de journée

Dans le cas d'un retour à la maison en cours de journée pour cause de maladie ou autre motif, les parents seront contactés.

Aucun élève ne sera retourné à la maison sans que l'école n'ait pu rejoindre un des parents ou son répondant.



Code de vie

Année scolaire 2022-2023

*Document approuvé par le Conseil d'établissement
lors de la réunion du 3 mai 2022*

Bonjour,

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil et nous vous souhaitons une année remplie de succès.

Votre code de vie vous accompagnera et vous rappellera les règles de vie de l'école ainsi que différentes procédures à suivre. Vous y trouverez aussi vos responsabilités et vos devoirs d'élève.

Nous vous invitons à lire attentivement votre code de vie avec vos parents et à signer avec eux la page « **Mon engagement** ».

Nous serons là pour vous offrir ce qu'il y a de mieux et pour vous accompagner tout au cours de vos apprentissages. Avec vos parents, nous serons complices de vos succès qui seront à la hauteur de votre talent et de votre ardeur. Nous vous souhaitons une magnifique année scolaire.

La direction et le personnel de l'école

MES REGLES DE VIE DANS L'ÉCOLE

Les fondements de l'accompagnement des élèves à l'école Notre-Dame du Bon-Conseil.

L'école Notre-Dame du Bon-Conseil reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement des comportements appropriés et positifs chez les élèves. Cette approche favorise et maintient un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Pour ce faire, un système de soutien au comportement positif (SCP) est mis en place dès la rentrée scolaire. Un continuum d'interventions, d'appui et de conséquences accompagne le système. Nous renforçons les comportements positifs tout en aidant les élèves à faire des bons choix. Les éléments du système seront présentés explicitement aux élèves dès le début de l'année scolaire et éventuellement aux parents lors de la rencontre prévue en septembre.

De plus, les attentes comportementales enseignées et renforcées en lien avec les valeurs de l'école permettent le transfert de ces habiletés dans la vie de tous les jours.



Les attentes comportementales.

Pourquoi des attentes comportementales?

Les valeurs choisies à l'école (Respect, Persévérance et Solidarité) doivent être traduites en comportements observables. Ceci permettra aux membres du personnel de bien identifier les comportements qui peuvent faire l'objet d'un renforcement. Il est important de faire du renforcement, car « un comportement adapté qui n'est suivi d'aucune attention ou approbation de la part de l'enseignant, possède toutes les chances de ne pas se reproduire » (Massé & Lanaris 2006). Les types de renforcements pouvant être utilisés sont : des félicitations, une remarque positive, un sourire, un renforcement matériel tel qu'un collant, un cube positif, un certificat, etc. Les élèves connaîtront également les attentes comportementales qui doivent être rencontrées à l'école, et ce, dans chacune des aires de cette dernière.

Enseignement des attentes comportementales.

L'équipe SCP de l'école Notre-Dame du Bon-Conseil a créé des plans de leçon visant l'enseignement des attentes comportementales en lien avec les valeurs de l'école, et ce, en fonction de chacune de ses aires de vie. Les paragraphes suivants vous présentent une méthodologie visant cet enseignement.

Enseignement des attentes comportementales des plans de leçon :

Les attentes comportementales seront enseignées explicitement aux élèves, ce qui veut dire que celles-ci seront démontrées afin que les élèves aient un modèle. Elles seront ensuite pratiquées et reconnues par les membres du personnel.

L'enseignement explicite :

Lorsqu'on enseigne aux élèves des exemples de comportements positifs, il faut **mettre l'emphase sur le comportement souhaité** et il est important de modéliser en contexte réel dans la mesure du possible. L'enseignant peut nommer l'exemple d'un comportement négatif pour que les élèves puissent corriger le comportement à faire. Il est important de ne pas faire pratiquer le comportement négatif à l'élève, car ce n'est pas ce que l'on veut qu'il retienne. Par exemple, l'enseignant qui veut modéliser le comportement « **Marcher dans le corridor** » démontre aux élèves dans le corridor le comportement souhaité (il marche) et il peut aussi mimer un contre-exemple. Il demande ensuite aux élèves de démontrer ce qu'ils devraient faire. L'enseignant peut aussi demander aux élèves de nommer des contre-exemples à partir de situations problématiques vécues dans la semaine, mais ne doivent pas être pratiqués. Le même procédé est utilisé par les éducatrices au service de garde.

Pratique guidée :

L'enseignant prend le temps de vérifier ce que les élèves ont compris du modelage ou des démonstrations en leur demandant de nommer le comportement souhaité. Les questions ouvertes sont importantes.

Par exemple : Qu'est-ce que tu as compris ? Comment dois-je me comporter dans telle ou telle situation ?

Il faudra refaire de la pratique guidée lors des temps de l'année qui sont plus vulnérables ou lorsque l'enseignante en perçoit la nécessité. Il doit aussi refaire la pratique lorsque certains comportements demeurent difficiles. C'est la même chose pour le service de garde.

Pratique autonome :

L'élève réinvestit et pratique ce qu'il a compris du modelage dans divers contextes. C'est l'occasion pour les membres du personnel d'observer et de reconnaître les comportements souhaités par le renforcement positif.

(Consulter la matrice du système SCP de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil aux pages 17 et 18.)

MES RÈGLES DE CONDUITE

Pourquoi des règles de conduite?

Parce que les adultes sont responsables de mon bien-être et de celui de tous les autres élèves de l'école et c'est leur devoir de me rappeler les consignes pour favoriser un bon fonctionnement.

Pour vivre dans un milieu agréable et propre où je me sens bien et en sécurité.

Pour apprendre à m'exprimer de façon correcte dans divers contextes et diverses situations.

Pour apprendre les comportements sociaux adéquats (calme, honnêteté, respect, entraide et gestion des conflits, etc.)

Pour favoriser un bon climat dans l'école et pour bénéficier des meilleures conditions pour apprendre sans nuire aux apprentissages des autres.

Pour que le matériel utilisé demeure en bon état et puisse servir à d'autres.

EN TOUT TEMPS (DANS L'ÉCOLE ET À L'EXTÉRIEUR)

1. Je respecte les adultes

- ✓ Je m'exprime par des comportements acceptables dans mes gestes, mes paroles et mes attitudes, c'est-à-dire sans être violent.
- ✓ Je m'adresse poliment aux adultes avec un vocabulaire adéquat, un ton de voix acceptable et respectueux.
- ✓ J'exécute la consigne de l'adulte dans le délai demandé et sans rouspéter.

2. Je respecte mes pairs

- ✓ Je m'exprime par des comportements agréables et respectueux sans utiliser la violence (coups de pieds, coups de poings, bousculade, lancer des objets).
- ✓ J'évite de faire de l'intimidation. (Voir page sur l'intimidation)
- ✓ Je réfléchis avant d'agir.
- ✓ J'accepte que les autres soient différents de moi.
- ✓ Je m'adresse à mes pairs avec un vocabulaire adéquat, un ton de voix modéré, sans menace ou sans insulte, sans vulgarité et sans frapper.
- ✓ J'exécute la consigne de l'adulte dans le délai demandé et sans rouspéter.
- ✓ Je suis capable d'accepter une remarque sans vouloir dramatiser et argumenter

3. J'ai un comportement sécuritaire

- ✓ Je marche calmement lors de mes déplacements dans l'école.
- ✓ Au son de la cloche, sur la cour, j'arrête de jouer et je me dirige rapidement vers mon rang.
- ✓ Mes souliers sont toujours bien attachés.
- ✓ En tout temps, je dois avertir un adulte si je quitte le terrain de l'école.
- ✓ À la récréation, je participe au jeu auquel je me suis inscrit et j'en respecte les règles.
- ✓ Dès mon entrée sur la cour d'école, je range ma bicyclette à l'endroit prévu.
- ✓ Je ne circule en aucun moment à travers les autobus et dans la cour de l'école jusqu'à la fermeture du service de garde.

4. J'apporte à l'école seulement le matériel nécessaire et je l'utilise correctement et de façon sécuritaire

- ✓ J'utilise le matériel adéquatement et avec prudence.
- ✓ Tout mon matériel doit être bien identifié.
- ✓ Je laisse à la maison tout appareil électronique (MP3, IPOD, cellulaire, jeux électroniques) et autres jouets (spinner) afin de demeurer concentrer sur mes apprentissages.
- ✓ Je dois avoir l'autorisation d'un adulte de l'école pour apporter un jouet ou des friandises.
- ✓ Je n'apporte aucun objet contondant à l'école
- ✓ Je ne consomme pas de boissons énergisantes et je n'apporte pas de vapoteuse à l'école.

MES RÈGLES DE VIE SUR LA COUR D'ÉCOLE

En tout temps :

- Je respecte les consignes de l'adulte.
- Je suis occupé et je ne flâne pas.
- Je demande la permission pour entrer dans l'école et je circule en silence dans l'école.
- Je demande la permission pour aller chercher le matériel sorti de la cour d'école.
- Je range ce que je prends.
- Au son de la cloche ou au signal des intervenants, j'entre rapidement : je me dirige calmement vers l'entrée et j'enlève ma casquette à mon crochet.
- Je dois demeurer dans les limites de la cour.
- Je laisse tous les objets par terre (roches, feuilles, bâtons, etc.).
- Si je dîne à l'extérieur de l'école, je respecte les heures d'arrivée.

<i>Interdit de...</i>

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Faire des jambettes et transporter un autre élève sur son dos.<input checked="" type="checkbox"/> Gomme, friandises et bonbons.<input checked="" type="checkbox"/> S'asseoir sur le support à vélos.<input checked="" type="checkbox"/> Circuler à vélo ou à trottinette sur la cour.<input checked="" type="checkbox"/> Chasser les insectes, de tirer sur les branches d'arbres et de jouer avec les glands. |
|--|

Aux balançoires

- Je demeure assis pour ma sécurité et celle des autres.

<i>Interdit de...</i>

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Faire balancer une balançoire sans enfant.<input checked="" type="checkbox"/> Sauter dans le vide.<input checked="" type="checkbox"/> Tourner sur soi-même.<input checked="" type="checkbox"/> Se placer de côté ou à cheval.<input checked="" type="checkbox"/> Passer sous et entre les balançoires. |
|--|

Au Parc-École

- Tout objet reste par terre (roches, bâtonnets, feuilles, neige, etc.)

Interdit de...

- Lancer du sable.

Balles au mur

- Seules les balles peuvent être lancées au mur.
 Lancer sur la brique sur le mur du gymnase uniquement (pas sur les vitres et le toit).
 Les balles de tennis sont permises.

Ballon

- Zones permises : dans la zone de gazon et lors du jeu du ballon-botté

Interdit de...

- Botter avec les pieds près des autres élèves, du mur de l'école et du stationnement (respecter les zones permises).

Rampe

- La rampe ne sert pas de banc.

Tag

- Interdit de jouer à la tag dans le parc-école.

Jeux d'équipe

- Je dois respecter toutes les règles des jeux d'équipe établies par l'école
 Je dois porter le matériel protecteur afin d'assurer ma sécurité.

Par exemple, au hockey :

- Je dois porter des lunettes protectrices.
- Il est interdit de faire des lancer-frapper.
- Je joue avec une balle molle, etc.

L'hiver, interdit de...	L'hiver, je dois
<input checked="" type="checkbox"/> Jouer au roi de la montagne. <input checked="" type="checkbox"/> Faire et tirer des balles de neige. <input checked="" type="checkbox"/> Jouer sur la glace. <input checked="" type="checkbox"/> Traîner un autre élève sur le tapis luge. <input checked="" type="checkbox"/> Faire des tunnels.	<input checked="" type="checkbox"/> Glisser assis, à genoux ou couché, toujours vers l'avant, sur les buttes. <input checked="" type="checkbox"/> Être toujours visible des surveillants. <input checked="" type="checkbox"/> Me rappeler que dès que la cloche sonne, les forts et constructions n'appartiennent plus à personne.

MON CODE VESTIMENTAIRE

Le code vestimentaire a été élaboré à partir des critères suivants :

- Assurer la sécurité en tout temps.
- Éviter la provocation (violence ou sexualité).
- Assurer la propreté.
- Avoir un même code vestimentaire pour tous les élèves, peu importe l'âge même si les problématiques engendrées sont différentes.

Acceptés	Interdits
Pantalon	
Pantalon qui cache les sous-vêtements et les fesses Ceintures en chaînettes Bas de pantalon qui ne traîne pas trop par terre	Trous ou déchirures exagérées, au-dessus du genou Effilochage exagéré du tissu
Short / jupe	
Longueur suffisante (au minimum à 1/3 du bas de la cuisse) Doit cacher les sous-vêtements et l'anatomie (les fesses et le haut des cuisses)	
Camisole	
Bretelles larges sur les épaules (et non pas attachées au cou) Tissu opaque	Trous ou déchirures Décolleté exagéré
T-shirt/chemise/blouse/chandail	
Tissu opaque (sinon, port d'une camisole en-dessous) En position droite (les bras de chaque côté du corps), on ne doit pas voir la peau entre le vêtement du haut et celui du bas.	Trous ou déchirures Décolleté exagéré
Bijoux	
	Ce qui peut blesser un autre élève ou soi-même (ex: ce qui comporte des bouts pointus)
Chaussures	
<i>Nous sollicitons votre collaboration afin que les enfants possèdent deux paires de chaussures (pour l'extérieur et l'intérieur) pour garder notre école propre.</i>	
Sécuritaires, permettant de courir et s'amuser Attachées Sandales ou autres chaussures avec sangle derrière le talon	Sandale de plage Soulier plateforme
Vêtements d'extérieur	
Se référer au thermomètre vestimentaire de la page 19.	

LES CONSÉQUENCES POSITIVES

- ☺ On me félicite, on m'encourage.
- ☺ On m'accorde des privilèges à la suite de la correction d'un comportement inadéquat.
- ☺ On m'accorde des responsabilités.
- ☺ Système de motivation propre à chaque classe.
- ☺ Figurer au tableau d'honneur.
- ☺ Lettre de félicitations ou appel téléphonique aux parents.
- ☺ Renforteurs sociaux (félicitations reçues des enseignants, des intervenants, de mes pairs, de la direction).
- ☺ Renforcement verbal :
 - Affirmation positive : « Je suis content de te voir ! »
 - Rétroaction positive : « Tu fais un excellent travail ! »
 - Encouragement : « Tu es capable ! »
 - Compliment : « Tu fais de très beaux dessins ! »
- ☺ Renforcement non-verbal :
 - Sourire
 - Tape sur l'épaule
 - Clin d'œil
 - Signe positif (pouce en l'air)
- ☺ Renforcement tangible ou matériel :
 - Collant, étampe, système de jetons
 - Passeport, journal de succès, certificat
 - Cube positif
 - Billet de gentillesse
- ☺ Applaudissement par les autres élèves.
- ☺ Participation aux activités récompenses de la classe.
- ☺ Participation aux activités récompenses de l'école.

LES CONSÉQUENCES NÉGATIVES

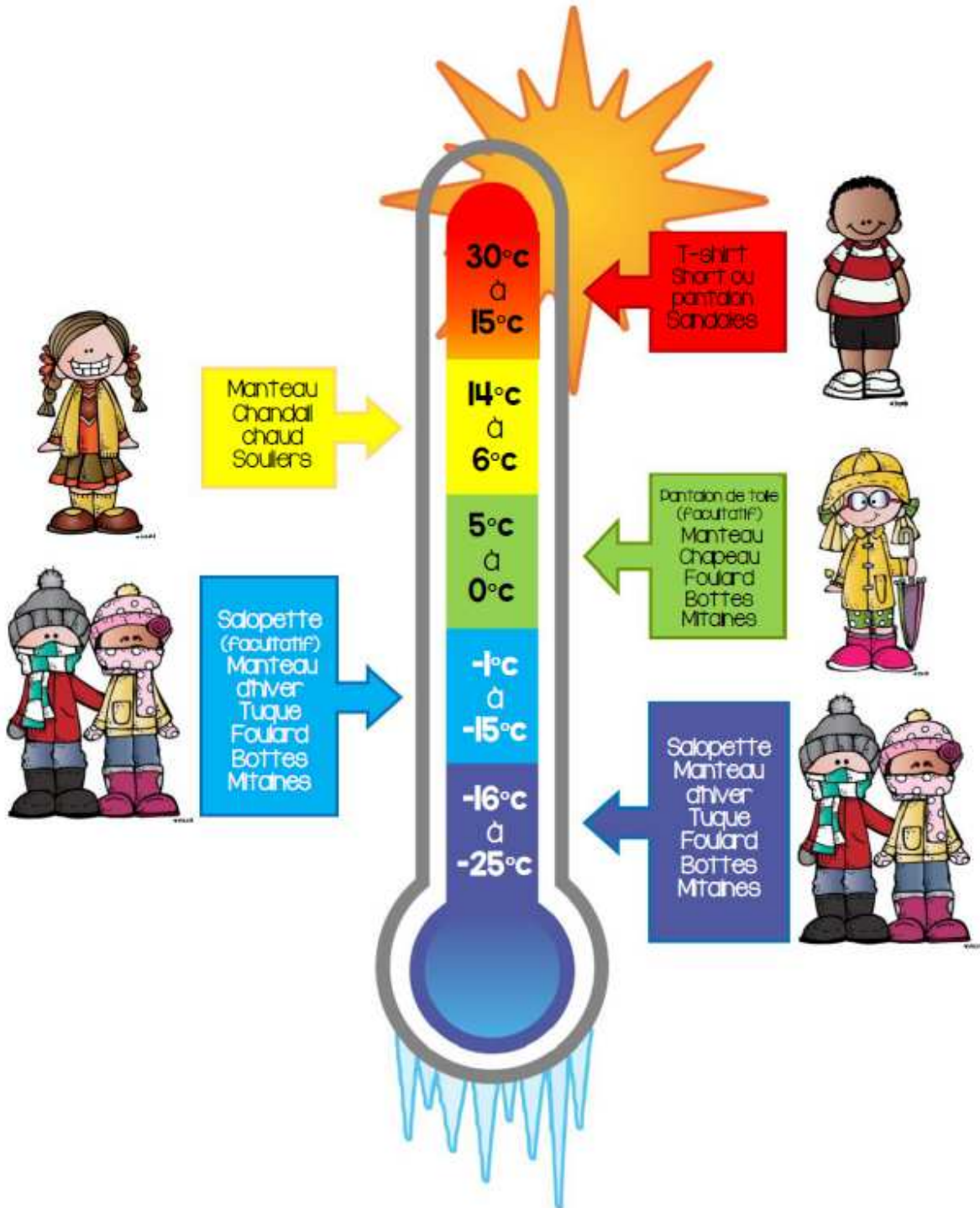
- Selon la règle de conduite qui n'a pas été respectée :
- ☹ Avertissement verbal et l'information est donnée à la titulaire.
 - ☹ Rencontre de l'élève et mise au point. Le parent est informé soit par écrit, soit par téléphone.
 - ☹ Au choix de l'intervenant: l'élève rédige une lettre d'excuses OU fait une réflexion personnelle sur le geste posé OU aura une reprise de temps :
 - Le parent est informé.
 - La direction est également informée et peut rencontrer l'élève.
 - ☹ L'élève devra faire un geste de réparation: rendre service à la personne qui a été blessée (physiquement ou verbalement) OU remplacer le matériel endommagé OU réparer, nettoyer les dégâts causés :
 - Le parent est informé.
 - La direction est également informée et peut rencontrer l'élève.
 - ☹ Coin hors-jeu dans la classe.
 - ☹ Visite dans une classe jumelle ou au local d'apaisement.
 - ☹ Temps perdu, temps repris ou retenue après l'école.
 - ☹ Perte de privilèges ou suspension à l'interne :
 - Le parent est informé.
 - La direction rencontre l'élève.
 - ☹ Retrait à la maison avec du travail à compléter.
 - ☹ Confisquer l'objet interdit (pour la journée ou plus longtemps).
 - ☹ Pratiquer la prise de rang en silence.
 - ☹ Retrait de la récréation.
 - ☹ Retrait d'une période agréable OU d'une activité spéciale ou d'une sortie.
 - ☹ Dans une situation très particulière ou de crise majeure, référence à la direction ou aux autorités civiles

LA RELATION D'AIDE

- Pour m'accompagner positivement et m'aider à progresser :
- Retour sur mon comportement et recherche de solutions avec moi (avec l'aide de la direction, un enseignant, un professionnel ou un autre intervenant scolaire).
 - On me suggère des trucs pour m'améliorer.
 - On me fait pratiquer un bon comportement.
 - On m'accompagne ou on m'aide si j'accepte d'accomplir un acte réparateur.
 - On me donne une responsabilité.
 - On me fait relire une règle.
 - On me rappelle ou me réexplique une règle avant une activité.
 - Médiation avec l'aide de l'adulte pour régler des conflits avec mes pairs.
 - On me rencontre avec mes parents.
 - On m'assure un suivi (préciser l'aide : psychologue, psychoéducateur ou autre) :
 - o Rencontre régulière avec mon enseignante ou toute autre personne-ressource.
 - o Contrat de comportement et recherche avec moi de moyens motivateurs, de conséquences agréables et de conséquences négatives.
 - o Feuille de route ou grille d'auto-évaluation.
 - o Évaluation des conséquences de mes actes.
 - On élabore un plan d'intervention pour moi et avec moi.

Thermomètre vestimentaire

École Bon-Conseil



Les attentes comportementales : *La matrice des comportements* École Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Grille d'apprentissage		Milieux					
		Je respecte l'adulte et ses consignes.					
		Classe	Corridors		Toilettes	Labo informatique	Bibliothèque
*Après l'école, au service de garde, il est permis de chuchoter.							
		Habillage	Déplacements				
Attentes	<u>RESPECT</u>	<p>*Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour.</p> <p>*J'écoute la personne qui parle.</p> <p>*Je prends soin des autres et du matériel.</p>	<p>*Je suis en silence.</p> <p>*Je m'occupe de moi-même.</p> <p>*Je respecte l'espace des autres.</p>	<p>*Je m'occupe de moi-même.</p> <p>*Je suis en silence.</p> <p>*Je circule à droite.</p> <p>*Je circule en me tenant le corps droit.</p>	<p>*Je suis en silence.</p> <p>*Je tire la chasse d'eau.</p> <p>*Je lave mes mains.</p> <p>*Je garde les lieux propres.</p> <p>*Je respecte l'intimité des autres et la mienne.</p>	<p>*Je lève la main pour demander de l'aide.</p> <p>*J'adopte le niveau de voix demandé.</p> <p>*Je fais attention au matériel et je le replace avant de quitter.</p> <p>*Je vais sur des sites appropriés pour un milieu scolaire.</p> <p>*Je demande la permission pour imprimer.</p>	<p>*Je suis en silence.</p> <p>*Je prends soin des livres.</p> <p>*Je replace ma chaise avant de quitter.</p>
	<u>PERSÉVÉRANCE</u>	<p>*Je remets des travaux de qualité.</p> <p>*Je demande l'aide, au besoin.</p> <p>*J'ai le matériel nécessaire.</p> <p>*Je participe activement aux activités proposées.</p>	<p>*Je m'habille rapidement.</p> <p>*Je range mes vêtements à mon crochet.</p>	<p>*Je circule sans perdre de temps.</p> <p>*Je circule en marchant.</p>	<p>*Je vais aux toilettes au moment approprié.</p> <p>* Je vais aux toilettes sans perdre de temps et je retourne directement en classe/ rang.</p>	<p>*Je participe activement aux activités proposées.</p> <p>*Je m'applique dans mon travail.</p>	<p>*Je replace mon livre au bon endroit.</p> <p>*Je lis.</p>
	<u>SOLIDARITÉ</u>	<p>*J'aide les autres.</p> <p>*Je prends soin de mes camarades.</p> <p>*J'encourage les autres.</p> <p>*Je collabore de façon positive.</p> <p>*J'accepte l'aide de mes pairs.</p> <p>*J'intègre les autres dans mes activités.</p> <p>*Je coopère avec les adultes.</p>					

Les attentes comportementales : *La matrice des comportements* *École Notre-Dame-du-Bon-Conseil*

Grille d'apprentissage		Milieux				
		Je respecte l'adulte et ses consignes.				
		Cour d'école	Gymnase	Salles à manger	Service de garde	Autobus
Attentes	RESPECT	<ul style="list-style-type: none"> *Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers les autres. *Je joue dans mon aire de jeux. *J'adopte un comportement sécuritaire. *Je range mon matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> *J'ai un bon esprit sportif. *J'inclus les autres dans mes jeux. *Je respecte les consignes données par l'adulte. *Je range le matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> *J'entretiens une conversation à voix basse. *Je respecte l'espace des autres. *Je garde mon environnement propre. *Je lève la main pour faire chauffer mon repas ou pour une autre demande. 	<ul style="list-style-type: none"> *Je respecte les consignes. * J'adopte un comportement sécuritaire. *Je prends soin des autres et du matériel. *Je range mon matériel. *Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers les autres. 	<ul style="list-style-type: none"> *Je me rends à l'autobus en marchant. *Je prends mon rang dans mon corridor. *Je garde mes mains et mes pieds pour moi. *J'entretiens une conversation à voix basse avec politesse. *Je salue et je dis merci au conducteur.
	PERSÉVÉRANCE	<ul style="list-style-type: none"> *Je viens prendre mon rang en silence aussitôt que la cloche sonne. 	<ul style="list-style-type: none"> *Je participe activement aux activités proposées. *J'ai les vêtements nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> *Je reste assis. *Je mange mon repas. 	<ul style="list-style-type: none"> *Je participe activement aux activités proposées. *Je fais de nouvelles activités. 	<ul style="list-style-type: none"> *J'attends l'autorisation de l'adulte pour me rendre à mon autobus. *J'attends mon tour.
	SOLIDARITÉ	<ul style="list-style-type: none"> *J'aide les autres. *Je prends soin de mes camarades. *J'encourage les autres. *Je collabore de façon positive. *J'accepte l'aide de mes pairs. *J'intègre les autres dans mes activités. *Je coopère avec les adultes. 				

INTIMIDATION

Définition de l'intimidation selon l'article 13 de la LIP :

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (rejeter ou mettre à l'écart).

Caractéristiques de l'intimidation :

Caractère répétitif de l'acte
Rapport de force inégale
Sentiment de détresse de la victime

Définition adaptée aux élèves selon Mme Chantal Boutet et M. Richard Robillard :

L'intimidation, c'est quand tu te moques d'une personne, que tu lui donnes des surnoms, que tu l'humilies, que tu l'exclus, que tu la menaces avec l'intention de lui faire du mal, que ce soit en personne, sur le Web, par texto ou par téléphone, ou encore que tu la frappes.

Définition de la violence selon l'article 13 de la LIP :

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Caractéristiques de la violence :

Caractère délibéré ou intentionnel de l'acte
Sentiment de détresse de la victime

Sanctions disciplinaires pour tout geste d'intimidation ou de violence :

Les sanctions disciplinaires (mesures de réparation, lettre d'excuses, rencontres avec des partenaires sociaux ou autres, ateliers d'habiletés sociales, signalement (DPJ) etc.) seront applicables et évaluées selon la gravité ou le caractère répétitif des actes d'intimidation et de violence.

La direction peut suspendre un élève pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence. Des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion devront être envisagées. La direction avise les parents, qu'en cas de récurrence, sur demande de sa part faite à la commission scolaire en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles de la commission scolaire. Dans ce cas, la commission scolaire peut, à la demande de la direction, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. La commission scolaire doit statuer avec diligence sur la demande de la direction, au plus tard dans un délai de 10 jours.

L'intimidation, ce n'est pas un conflit.



En pareille situation, quoi faire ?
Il faut en parler et se libérer

Élèves

Que tu vives une situation d'intimidation ou de violence ou que tu sois témoin, l'école t'invite à le signaler.

- Rencontre un adulte de l'école significatif pour toi (enseignant, tuteur, psychoéducateur, direction adjointe de niveau);
- Parle à tes parents.

Ne reste pas seul !

Parents

Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...

Votre enfant vous dit qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...

Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation à d'autres ou vous en parle...

Écrivez un courriel à l'école (ecole.ndbonconseil@csdeschenes.qc.ca) : un intervenant de l'école communiquera avec vous.

ANNEXE 7

RÈGLES DE CONDUITE EN VÉHICULE SCOLAIRE - PRIMAIRE

Centre
de services scolaire
des Chênes

Québec 

1- À l'arrêt :

- Je me rends au point d'arrêt 10 minutes avant l'heure déterminée par le service du transport scolaire.
- Je me rends seulement au lieu d'embarquement qui m'est désigné.
- Je suis convenablement vêtu par température froide ou pluvieuse.
- S'il n'y a pas de trottoir, je marche du côté gauche de la rue, face à la circulation et sur l'accotement.
- J'attends le véhicule scolaire en bordure de la rue, je respecte les propriétés privées et je ne bouscule pas les autres.
- En lançant des boules de neige ou tout autre objet, je menace la sécurité des autres élèves.
- Je retourne à la maison si le véhicule scolaire est très en retard (30 minutes).

2- À l'embarquement :

- Je ne cours jamais à la rencontre du véhicule scolaire.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur.
- Je n'oublie pas de regarder à gauche et à droite et j'attends le signal du conducteur pour traverser la rue.
- J'attends que le véhicule scolaire soit complètement arrêté avant de m'en approcher et d'y monter.
- Je ne bouscule pas les autres et je laisse d'abord monter les plus jeunes et je les aide au besoin.
- Je prends garde lorsque je monte dans le véhicule scolaire, surtout l'hiver.
- Je me rends immédiatement à mon siège.

3- Durant le trajet :

- J'écoute et je respecte les consignes ou directives du conducteur, sans argumenter.
- Je demeure assis et je reste à ma place.
- Je garde l'allée du véhicule scolaire libre.
- J'ouvre les fenêtres après avoir obtenu l'autorisation du conducteur.
- Je m'abstiens de lancer des objets dans ou hors du véhicule scolaire.
- Je garde la tête, les bras et les mains dans le véhicule scolaire.
- Je m'abstiens de manger, boire ou fumer.
- Je parle à voix basse, sans sacres, menaces ou insultes.
- Je suis respectueux avec les autres passagers, je m'abstiens de pousser, de me tirer ou de me battre.
- J'évite de causer des dommages au véhicule scolaire et je le garde propre.
- Je m'adresse au conducteur seulement en cas d'urgence, pour ne pas le déranger ou le distraire.
- En cas de panne ou d'accident, je suis les instructions du conducteur pour ne pas aggraver la situation.

4- Au débarquement :

- Je me lève seulement lorsque le véhicule est complètement arrêté.
- Je descends uniquement au lieu de débarquement qui m'est désigné et/ou seulement à mon école d'appartenance.
- Je descends sans bousculer les autres.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur (je compte 10 grands pas de géant).
- J'attends le signal du conducteur avant de passer devant le véhicule scolaire, je ne passe jamais derrière le véhicule scolaire.
- Je regarde dans les deux sens avant de traverser la rue.

5- Équipements dans le véhicule scolaire :

- en vertu de l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main. Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les véhicules scolaires;
- un maximum de 2 bagages à main est permis : sont considérés comme bagages à main : sac d'écolier, sac à dos, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique comme un violon ou une flûte;
- tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé, sécuritaire et de la dimension d'un bagage à main;
- les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés : planches à roulettes, trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, guitares ou tout autre gros instrument de musique;
- aucun objet ne doit être placé dans le véhicule scolaire de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours, l'allée centrale doit toujours rester libre;
- les animaux ne sont pas autorisés, sauf les animaux aidants qui voyagent avec un élève ayant un handicap;
- le conducteur peut refuser dans son véhicule tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au Code de la sécurité routière;
- les soutes à bagages ne peuvent être utilisées lors du transport quotidien.

6- Mesures disciplinaires :

- Si je n'observe pas ces règles de conduite, le conducteur fera un rapport disciplinaire. Le centre de services scolaire avisera mes parents et la direction de l'école de mon comportement, et ceci pourra entraîner une suspension plus ou moins longue du transport scolaire.

ASSURANCE ACCIDENT

MESSAGE AUX PARENTS

Bonjour,

À l'aube d'une nouvelle année scolaire, permettez-nous de vous rappeler l'importance, pour vous, de contracter une **assurance accident** pour protéger vos enfants en cas de blessures ou dommages que ceux-ci pourraient subir au cours des mois à venir.

Une telle assurance accident, disponible à coût très raisonnable auprès de différentes institutions ou courtiers (*ex : Desjardins, l'Industrielle Alliance et autres*), vous permettrait de réclamer une indemnisation si votre enfant subissait un dommage corporel au cours de l'année et ce, sans que vous ayez à prouver qu'il y ait eu une faute de qui que ce soit.

En effet, même si le Centre de services scolaire des Chênes possède une assurance responsabilité, celle-ci ne couvre que les cas très spécifiques pour lesquels la commission scolaire ou l'un de ses employés a commis une faute ou une omission entraînant sa responsabilité.

Donc, cette assurance détenue par la commission scolaire pourrait très probablement **ne pas s'appliquer** si, par exemple, votre enfant tombe en bas d'un module de jeu ou si, en courant dans la cour d'école, il s'enfarge et se casse des dents.

Malheureusement, dans de tels cas, le Centre de services scolaire des Chênes n'assumerait aucune responsabilité. Cependant, si vous détenez une assurance accident, vous pourriez potentiellement être indemnisés, le tout sujet au contenu de votre police d'assurance accident.

Notez bien que le présent message n'a pour but que de vous informer à ce sujet. **Vous n'avez aucune obligation de contracter une telle assurance accident. Cependant, la Commission scolaire des Chênes n'assumera aucune responsabilité pour des incidents pour lesquels sa faute ou celle de ses employés n'est pas en cause.**

Sur ce, nous vous souhaitons à tous une très bonne année scolaire 2022-2023.

La direction